



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré,  
tenue le 2 mars 2020, à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire, préside la séance à laquelle  
participent :

Madame Lynda Gravel  
Madame Denise Villeneuve  
Madame Valérie Roy  
Madame Silvy Lapointe  
Madame Carmen Gravel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et  
directeur général.

Dix contribuables assistent à la séance.

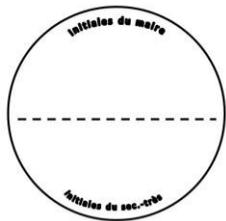
---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux du 3 et 17 février 2020
03. Dossiers généraux
  - a) Aide financière souper de la Fabrique
  - b) Table, souper de la Fabrique
  - c) Gestion des encombrants – MRC
04. Service incendie
  - a) Rapport de comité
  - b) Entente MRC, Achat matériel sécurité civile
05. Service travaux publics
  - a) Rapport de comité
  - b) Offre de services, DCcom – télémétrie poste Niobec
  - c) Offre de services, DCcom – Télémétrie Alizée
06. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Offre de services Stantec – schéma et CPTAQ
  - c) Demande exclusion CPTAQ
  - d) Demande modification périmètre urbain
  - e) Mandat Me Saucier, demande CPTAQ

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
08. Service communautaire et culturel
  - a) Rapport de comité



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

- 09. Comptes payables
- 10. Lecture de la correspondance
- 11. Affaires nouvelles :
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
  - c) \_\_\_\_\_
- 12. Période de questions des contribuables
- 13. Levée de l'assemblée

---

### **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Silvy Lapointe l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 6. f) Demande CPTAQ - MTQ

071-2020

### **2. Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par Silvy Lapointe;  
appuyé de Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient adoptés les procès-verbaux des réunions du 3 et 17 février 2020.

### **3. Dossiers généraux**

072-2020

#### **3. a) Aide financière souper de la Fabrique**

Il est proposé par Valérie Roy;  
appuyé de Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

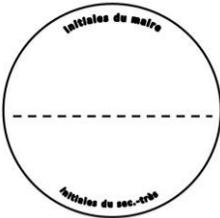
QUE soit autorisé un don de 700 \$ à la Fabrique de Saint-Honoré pour leur campagne de financement « souper-bénéfice » qui se tiendra le 7 mars 2020.

073-2020

#### **3. b) Table, souper de la Fabrique**

Il est proposé par Lynda Gravel;  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé l'achat d'une table au montant de 290 \$ pour le souper de la Fabrique de Saint-Honoré qui se tiendra le 7 mars 2020.



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**3. c) Gestion des encombrants – MRC**

Dossier reporté

**4. Service incendie**

**4. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

074-2020

**4. b) Entente MRC, achat matériel sécurité civile**

Il est proposé par Valérie Roy;  
appuyé de Silvy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer l'entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de matériel et d'équipement en sécurité civile.

**5. Service travaux publics**

**5. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

075-2020

**5. b) Offre de services DCcom – télémétrie poste Niobec**

Il est proposé par Silvy Lapointe;  
appuyé de Carmen Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

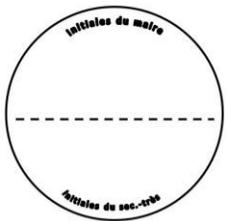
QUE soit acceptée l'offre de services de DCcom concernant la conception des plans de fabrication pour le réaménagement de la conduite de distribution en eau potable à l'intérieur du bâtiment de contrôle et de gestion, et intégration au système de gestion de DCcom – phase 1, au prix forfaitaire de 4 900 \$.

076-2020

**5. c) Offre de services DCcom – télémétrie Alizé**

Il est proposé par Denise Villeneuve;  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de services de DCcom concernant la conception, fabrication et fourniture d'un panneau de contrôle de gestion des données pour le SOMAEU et des opérations, le tout relatif aux étangs de la rue Alizé, au prix forfaitaire de 39 870 \$.



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

## **6. Service d'urbanisme et environnement**

### **6. a) Rapport de comité**

077-2020

### **6. b) Offre de services Stantec – Schéma et CPTAQ**

Il est proposé par Sara Perreault;  
appuyé de Silvy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec concernant la mise à jour du plan pour l'expansion du périmètre urbain, au montant provisoire de 2 000 \$.

078-2020

### **6. c) Demande exclusion CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009, la Ville de Saint-Honoré a connu un essor important au niveau de son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est limitée dans ses possibilités à l'intérieur de son périmètre urbain concernant les terrains disponibles pour fins de construction de résidences;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire pour la Ville de prévoir de nouveaux terrains pour la construction d'immeubles résidentiels et de demander l'agrandissement de son périmètre urbain;

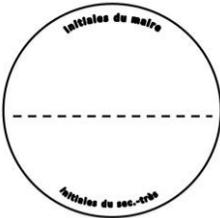
CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'ensemble de son territoire, le conseil considère que l'endroit le plus approprié pour implanter de nouveaux immeubles résidentiels est le côté Nord du chemin du Cap jusqu'au lot 5 730 568 sur une profondeur de 90 mètres et le côté Sud du chemin du Cap jusqu'au lot 5 730 686 adjacent au périmètre urbain actuel;

CONSIDÉRANT QUE les parties de lots ci-haut mentionnées font partie de la zone agricole, telle que déterminée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée « C.P.T.A.Q. »);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour permettre l'usage résidentiel sur cette zone de réserve de demander à la C.P.T.A.Q. qu'elle soit exclue de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion de ce secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de mettre en péril une activité agricole existante ou n'empêchera ou ne mettra un frein à l'utilisation agricole des lots voisins, puisque ceux-ci sont déjà enclavés par la zone non agricole (blanche) ou sont protégés par une zone séparatrice constituée d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion dudit secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de créer une pression ou un inconvénient relié aux odeurs inhérentes aux activités agricoles avoisinantes;



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la demande d'exclusion présentable à la C.P.T.A.Q. est celui situé à l'intérieur de la zone agricole qui est le mieux situé pour éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion des parties de lots visées par la demande à la C.P.T.A.Q. n'aura pas pour effet de briser l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Ville demanderesse et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion du territoire agricole n'aura pas pour effet de constituer une propriété foncière dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il y a ailleurs sur le territoire de la Ville, à l'extérieur de la zone agricole, des espaces disponibles, mais qui sont inappropriés pour l'implantation de résidences qui doivent être implantés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le secteur visé soit inclus à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur a été décrété zone de réserve au schéma d'aménagement pour l'agrandissement du périmètre urbain;

À CES CAUSES, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que :

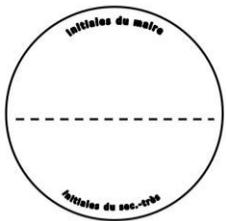
- Pour les motifs mentionnés à la présente résolution, il soit demandé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que le secteur visé, situé le long du chemin du Cap d'une superficie approximative de 91 hectares, soit exclu de la zone agricole pour fins d'usage résidentiel ;
- Pour les motifs exposés à la présente résolution, il soit demandé à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay de modifier son schéma d'aménagement pour inclure au périmètre urbain de la Ville de Saint-Honoré le côté Nord du chemin du Cap jusqu'au lot 5 730 568 sur une profondeur de 90 mètres et le côté Sud du chemin du Cap jusqu'au lot 5 730 686 jusqu'à la limite actuelle du périmètre urbain ;
- Copie de la présente résolution doit être jointe à la demande d'exclusion à être présentée à la C.P.T.A.Q. et doit être acheminée à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay pour fins d'appui et de demande d'inclusion au périmètre urbain de la Ville le secteur visé.

079-2020

#### **6. d) Demande de modification périmètre urbain**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Honoré est en pleine croissance, 700 nouvelles résidences en 10 ans;

ATTENDU QUE l'espace disponible en milieu urbain pour la construction de résidences est de plus en plus restrictif;



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE le périmètre urbain est amputé de ses possibilités de construction due à la présence de milieux humides;

ATTENDU QUE le périmètre urbain est également amputé parce que certains promoteurs, même s'ils ont les autorisations pour développer, ne désirent pas aller de l'avant avec leur projet;

ATTENDU QUE des promoteurs localisés dans la zone de réserve désirent développer des secteurs résidentiels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères de demander une modification au schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre urbain à même la zone de réserve soit le côté Nord du chemin du Cap jusqu'au lot no. 5 730 568 sur une profondeur de 90 mètres et le côté Sud jusqu'au lot 5 730 686 vers le Sud pour rejoindre la limite actuelle du périmètre urbain.

080-2020

**6. e) Mandat Me Saucier, demande CPTAQ**

Il est proposé par Sara Perreault;  
appuyé par Carmen Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

Que soit mandaté Me Gaston Saucier pour la demande de modification au schéma d'aménagement et la demande d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir le périmètre urbain.

081-2020

**6. f) Demande CPTAQ – MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot est de classe 3 et 4 avec des contraintes de relief selon les données de l'inventaire des terres;

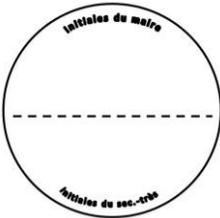
CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utilisation des lots à des fins agricoles pour la partie 10 et 4 est minime due à ces contraintes de relief et de la proximité du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation n'apporteraient aucune contrainte additionnelle sur les activités agricoles actuelles et futures de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes des lois et règlements n'apporteront pas de difficultés supplémentaires suite à l'autorisation recherchée;

CONSIDÉRANT QUE la partie 9 du formulaire de la demande est sans objet puisque la demande consiste à effectuer des travaux de reconstruction du pont de la rivière aux Vases sur le chemin Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage la Ville de Saint-Honoré;



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil municipal recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande formulée par le Ministère des Transports du Québec pour l'utilisation non agricole d'une partie :

du lot 5 418 518 - partie 1 de 134.1 m<sup>2</sup>  
partie 2 de 819.1 m<sup>2</sup>  
partie 3 de 371.4 m<sup>2</sup>  
du lot 5 420 123 - partie 4 de 401.6 m<sup>2</sup>  
partie 5 de 685.8 m<sup>2</sup>  
du lot 5 510 203 - partie 6 de 196.4 m<sup>2</sup>  
partie 7 de 275.6 m<sup>2</sup>  
partie 8 de 217.9 m<sup>2</sup>  
du lot 5 510 207 - partie 10 de 625.4 m<sup>2</sup>  
partie 11 de 1 367.6 m<sup>2</sup>

pour des travaux de reconstruction du pont de la rivière aux Vases sur le chemin Benjamin.

## **7. Service des loisirs**

### **7. a) Rapport de comité**

Aucun rapport

## **8. Service communautaire et culturel**

### **8. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

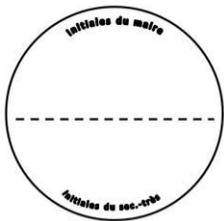
082-2020

## **9. Comptes payables**

Il est proposé par Lynda Gravel;  
appuyé de Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en février au montant de 298 413.13 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 28 février 2020 et autorise le paiement des comptes au montant de 377 943.87 \$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 28 février 2020.

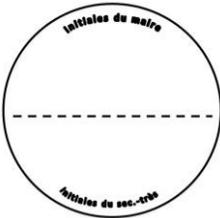
ADF DIESEL	760.26 \$
ADT CANADA INC.	1 130.31 \$
AREO-FEU	2 626.90 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	22.94 \$
B.B.G. RÉFRIGÉRATION INC.	880.99 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	431.39 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1 465.80 \$
BRIDECO LTEE	11 251.85 \$
BUREAU EN GROS # 73	344.91 \$
CAMIONS MSF SAGUENAY	110.59 \$



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CANAC	361.94 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	206.90 \$
CHIASSON & THOMAS, ARPEN TEURS - GÉOMÈTRE	1 928.97 \$
CLAVEAU, GAUTHIER GAGNON & ASS.	862.59 \$
COMÉTAL INC.	643.86 \$
CONSTRUCTION EXPERT HT INC.	26 268.30 \$
C.R.S.B.P. DU SAGUENAY LAC ST-JEAN	32 078.46 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	1 414.17 \$
DEVICOM	3 615.96 \$
DICOM EXPRESS	85.42 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	68.00 \$
DISTRIBUTION MIGH INC.	234.72 \$
DISTRIBUTION MOBUS INC	82.32 \$
DYNAMIQUE ÉLECTRIQUE INC.	756.54 \$
ED PRO EXCAVATION	597.01 \$
ÉLECTRICITÉ J.A.B.	293.20 \$
EMCO CORPORATION	52.60 \$
LES ENTREPRISES BELANGER ET TREMBLAY INC	6 456.50 \$
ENVIRONEX	1 092.27 \$
LES EQUIPEMENTS JULIEN ACHARD LTEE	338.95 \$
EUGENE ALLARD	29.88 \$
EXTINCTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	236.74 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	1 459.71 \$
GAUDREault, SAUCIER, SIMARD, AVOCATS	4 348.67 \$
GROME C INC.	19.95 \$
GTRL SYSTÈMES INTÉRIEURS INC.	107.62 \$
HYDROME C INC - CHICOUTIMI	523.01 \$
INTER-LIGNES	2 330.59 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	337.50 \$
LABERGE, GUERIN ET ASSOCIES ARP.GEO.	1 207.24 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	1 624.70 \$
LETTREGE EXPRESS	132.22 \$
L'INTERMARCHE	1.71 \$
LUMEN (17011390)	459.98 \$
MACPEK INC.	845.66 \$
MESSER CANADA INC. 15687	134.39 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	231 983.20 \$
OFFICE D'HABITATION SAGUENAY-LE FJORD	3 539.28 \$
PG SOLUTIONS INC.	91.98 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	194.23 \$
PIECES D'AUTOS P.L. LTEE	100.92 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	8.26 \$
PNEUS ET MÉCANIQUE TALBOT	1 988.82 \$
POMPE SAGUENAY ENR.	1 220.75 \$
PORTES ML 2015	851.68 \$
PR DISTRIBUTION	154.36 \$
PRODUITS BCM LTEE	1 062.01 \$
LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES GAL INC.	350.67 \$
PROGÉTECH INC.	1 897.09 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 202.58 \$
REFUGE DES ANIMAUX	1 609.66 \$
REGIE DES MATIERES RESIDUELLES	115.20 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	185.11 \$
SANIDRO INC.	1 124.12 \$
SECUOR	684.96 \$
S.P.I. SANTÉ SÉCURITÉ INC.	761.13 \$
SERVICES ET REPARATIONS C.G.M. INC.	1 075.50 \$
SERVICES MATREC INC.	2 162.79 \$
SNC-LAVALIN	4 618.89 \$
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY	4 982.56 \$



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SOLUGAZ	1 007.01 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	579.04 \$
STELEM	1 362.45 \$
TELENET INFORMATIQUE INC.	25.35 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTEES	100.29 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.	100.03 \$
UAP INC.	44.75 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	838.17 \$
VIVIANNE MORISSETTE	83.00 \$
WESCO DISTRIBUTION-CANADA,INC.	<u>573.84 \$</u>
TOTAL	377 943.87 \$

## **10. Lecture de la correspondance**

083-2020

### **Maison de soins palliatifs – barrage routier**

Il est proposé par Denise Villeneuve;  
appuyé par Carmen Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisée une collecte de fonds à l'intersection du boul. Martel et rue de l'Aéroport et rue de l'Hôtel-de-Ville le jeudi 21 mai 2020 au profit de la Maison de soins palliatifs du Saguenay, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la Sûreté du Québec ainsi que du Ministère des Transports.

## **11. Affaires nouvelles**

Aucun sujet

## **12. Période de questions des contribuables**

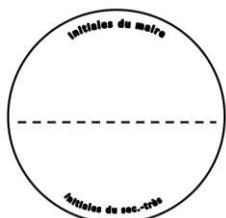
- Courbes, arbres rue des Bains
- Sûreté du Québec, vol secteur rue des Bains

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 6 avril 2020.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h18 par Lynda Gravel.



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 mars 2020 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Lynda Gravel  
Madame Denise Villeneuve  
Madame Valérie Roy  
Madame Carmen Gravel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

Est absente : Madame Silvy Lapointe

Cinq contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers généraux
  - a) Adjudication emprunt
  - b) Concordance et courte échéance emprunt
  - c) Gestion des encombrants MRC